

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 979

21 avril 2008

### SOMMAIRE

Actalis S.à.r.l. ....	46988	Fidex S.A. ....	46950
Apollo Feeder Golf (EU) ....	46980	LSF Ichigaya Investments S.à.r.l. ....	46989
Apollo Feeder Golf (US) ....	46972	Luxembourg Machining Technology S.A. .....	46950
Banco Popolare di Verona e Novara (Lu- xembourg) S.A. ....	46971	Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l. ....	46980
Banco Popolare Luxembourg S.A. ....	46971	Meloc Sàrl ....	46991
Capital Coach ....	46948	Metagest S.A. ....	46992
CEODEUX LPG Valves Technology S.A. .....	46992	Molandi Holding S.A. ....	46950
CEODEUX S.A. ....	46949	PEF Antalya Retail Investment S.à r.l. ....	46949
D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04 (Luxem- bourg) ....	46960	PEF Delta Investment S.à r.l. ....	46949
Diamond Air ....	46992	PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l. ..	46971
Dinex International S.A. ....	46948	PEIF 2 S.à.r.l. ....	46952
Dupalux Holding S.A. ....	46957	PEIF 2 S.à.r.l. ....	46955
Dupalux S.A. ....	46957	Remae Blanche S.A. ....	46947
EURX Antalya Investment S.à r.l. ....	46947	Resort & Real Estate Investment S.A. ....	46991
EURX Delta Investment S.à r.l. ....	46960	Roksper Lux s.à r.l. ....	46948
EURX EBC Investment S.à r.l. ....	46951	ROTAREX Automotive S.A. ....	46946
EURX Gerrards Cross Investment Sàrl ..	46988	Rue de la Mer S.à r.l. ....	46948
EURX HRE Investment S.à r.l. ....	46951	Transmideast S.A. ....	46968
EURX Prince Henri Investment S.A. ....	46968	Transports Nic. Wilwert et Fils S.à.r.l. ....	46946
Eurx Properties S.C.A. ....	46946	Transports Nic. Wilwert et Fils S.à.r.l. ....	46947
EURX Russia Investment S.à r.l. ....	46951	WP LuxCo II S.à r.l. ....	46968

**Eurx Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.713.

Changement de l'adresse professionnelle du gérant:

- EURX S.à r.l., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043834/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**ROTAREX Automotive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 51.808.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 30.06.2007 statuant sur les comptes annuels au 31.12.2006, les mandats des administrateurs de Messieurs Jean-Claude SCHMITZ, Alex SCHMITT et Philippe SCHMITZ ont été reconduits pour une durée d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, Heisdorf.
- M. Alex SCHMITT, avocat, Luxembourg.
- M. Philippe SCHMITZ, Heisdorf.

Lors de cette même assemblée, CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B92.376, a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.08.2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008043734/3242/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Transports Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 58.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008043332/2266/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03318. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**Transports Nic. Wilwert et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 58.045.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008043334/2266/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03317. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**EURX Antalya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.585.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043831/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Remae Blanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 88.852.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 06 juillet 2007*

Les actionnaires de la société Remae Blanche S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée prend la décision de renouveler les mandats

- des administrateurs

\* M. Robert Langmantel, né 15.06.1946 à Munich, demeurant à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

\* M. Dr. Thomas Weimer, né 07.07.1962 à Mainz, demeurant à Bonameserstr. 9, D-60433 Frankfurt

\* Mme. Elisabeth Schönenberger, né 09.01.1956 à St. Gallen demeurant à 128, Mount Street, GB-W1K 3NU London

- de l'administrateur-délégué

M. Robert Langmantel, né 15.06.1946 à Munich, demeurant à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- et du commissaire aux comptes

Fides Inter-Consult S.A., siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2013.

Luxembourg, le 06 juillet 2007.

REMAE BLANCHE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008042706/756/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Roksper Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.  
R.C.S. Luxembourg B 125.347.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043228/1656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05089. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**Capital Coach, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.  
R.C.S. Luxembourg B 97.506.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.2008.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A

Zoning Industriel, L-8287 KEHLEN - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008043227/1656/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05154. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**Dinex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 76.252.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008043225/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05577. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**Rue de la Mer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 108.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008043230/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03083. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**CEODEUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.593.

---

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30.06.2007, le mandat des administrateurs en place a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Mr Jean-Claude Schmitz - Président, Diplômé en sciences économiques. Villa de Heisdorf
- Mr Marc Schaus - Administrateur, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- Mr Jos. Neyens, Administrateur, Luxembourg
- Mr Michael Wagner, Diplom-Betriebswirt, Igel

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.08.2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008043736/3242/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08388. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.624.

Changement du siège social de l'associé unique:

- Pan European Finance II S.à r.l., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043817/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07363. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.615.

Changement du siège social de l'associé unique:

- Pan European Finance II S.à r.l., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043820/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07342. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Fidex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 76.161.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg,  
en date du 27 avril 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 720 du 3 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIDEX S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043966/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06600. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Luxembourg Machining Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 59.262.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30.06.2007 statuant sur les comptes au 31.12.2006, le mandat des administrateurs en place ont été renouvelés pour une durée de 1 an et viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Jos. NEYENS, Administrateur, Luxembourg

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.07.2005.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008043735/3242/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08379. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Molandi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 avril 1999, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 483 du 25 juin 1999, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 24 août 1999, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 864 du 18 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLANDI HOLDING S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043975/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06616. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**EURX EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.028.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Changement du siège social de l'associé unique:

- EURX Properties S.C.A., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043827/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07470. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**EURX HRE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.027.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Changement du siège social de l'associé unique:

- EURX Properties S.C.A., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043829/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07465. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**EURX Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.552.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Changement du siège social de l'associé unique:

- EURX Properties S.C.A., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043828/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.892.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

R.IX S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 118258,

here represented by Mr. Pii KETVEL, private employee, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PEIF 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), originally incorporated under the laws of Luxembourg under the name of Industrial Securities Onnaing S.à r.l., a société à responsabilité limitée by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Azette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 736 dated 25 July 2005, which articles of association have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 June 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1281 dated on 26 November 2005.

- that the sole shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed corporate capital of the Company by an amount of One Million Eight Hundred Twenty-Eight Thousand Two Hundred and Twenty Five Euros (EUR 1,828,225) to bring it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) represented by Five Hundred (500) shares having a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, to One Million Eight Hundred Forty Thousand Seven Hundred and Twenty Five Euros (EUR 1,840,725), by the issuing of Seventy-Three Thousand One Hundred and Twenty-Nine (73,129) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by R.IX S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg ("Shareholder") to the Seventy-Three Thousand One Hundred and Twenty-Nine (73,129) new shares of a nominal value of Twenty-five Euros (EUR 25) by a conversion of the reserves of the Company amounting to One Million Eight Hundred Twenty Eight Three Thousand Two Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 1,828,225) into its capital;

3. Subsequent amendments of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

4. Authorization to any lawyer of the law firm Wildgen Luxembourg to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

5. Miscellaneous.

- after that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed corporate capital by an amount of One Million Eight Hundred Twenty-Eight Thousand Two Hundred and Twenty Five Euros (EUR 1,828,225) to bring it from its present amount of Twelve Thousand and Five Hundred Euros (EUR 12,500) represented by Five Hundred (500) shares having a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, to One Million Eight Hundred Forty Thousand Seven Hundred and Twenty Five



Euros (EUR 1,840,725), by the issuing of seventy-three thousand one hundred and twenty-nine (73,129) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides that the said increase of capital has been fully paid up by conversion of a part of the reserves of the Company into its capital by an amount of One Million Eight Hundred Twenty-Eight Thousand Two Hundred and Twenty Five Euros (EUR 1,828,225).

The Seventy-Three Thousand One Hundred and Twenty-Nine (73,129) new shares are allocated to the sole shareholder R.IX S.à r.l., prenamed.

The existence of the said reserve has been certified to the undersigned notary by a balance sheet as per 31 December 2007.

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to amend Article 6, paragraph 1, of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The subscribed capital of the Company is set at One Million Eight Hundred Forty Thousand Seven Hundred and Twenty Five Euros (EUR 1,840,725) represented by Seventy-three Thousand Six Hundred and Twenty-nine (73,629) shares having a par value of Twenty-five Euros (EUR 25) each."

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder decides to authorize any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to amend the share register of the Company as to reflect the above increase of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand six hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

R.IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 118258,

dûment représentée par Monsieur Pii KETVEL, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- Elle est l'associé unique actuel de PEIF 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous la loi luxembourgeoise sous le nom de Industrial Securities Onnaing S.à.r.l., en vertu d'un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 736 du 25 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1281 du 26 novembre 2005.

- L'associé unique déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société susmentionné d'un montant de Un Million Huit Cent Vingt-huit Mille Deux Cent Vingt-cinq Euros (EUR 1.828.225) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cent Euros (EUR 12.500) représenté par Cinq Cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, à Un Million Huit Cent Quarante Mille Sept Cent Vingt-cinq Euros (EUR 1.840.725), par l'émission de Soixante-treize

Mille Cent Vingt-neuf (73.129) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription de R.IX S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg ("Actionnaire") de Soixante-treize Mille Cent Vingt-neuf (73.129) nouvelles actions d'une valeur nominale de Vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par la conversion des réserves de la Société d'un montant de Un Million Huit Cent Vingt-huit Mille Deux Cent Vingt-cinq Euros (EUR 1.828.225) dans son capital;

3. Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

4. Autorisation à accorder à tout avocat de l'Etude Wildgen de modifier le registre des parts sociales de la Société et plus généralement, d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée.

5. Divers.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant d'Un Million Huit Cent Vingt-huit Mille Deux cent Vingt-cinq Euros (EUR 1.828.225) de l'apporter à son actuel montant de Douze Mille Cinq Cent Euros (EUR 12.500) représenté par Cinq Cents (500) actions d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, à Un Million Huit Cent Quarante Mille Sept Cent Vingt-cinq Euros (EUR 1.840.725) par l'émission de Soixante-treize Mille Cent Vingt-neuf (73.129) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide que ladite augmentation de capital a été entièrement réalisée par conversion d'une part des réserves de la société dans son capital pour un montant de Un Million Huit cent vingt-huit Mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 1.828.225).

Les Soixante-treize mille cent vingt-neuf (73.129) nouvelles parts sociales sont allouées à l'unique associé R.IX S.à r.l., précité.

L'existence de ladite réserve a été certifiée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2007.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit de la Société est fixé à Un Million Huit Cent Quarante Mille Sept Cent Vingt-cinq Euros (EUR 1.840.725) représenté par Soixante-treize Mille Six Cent Vingt-neuf (73.629) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de l'étude Wildgen, Luxembourg, à modifier le registre des parts sociales de la société suite à l'augmentation de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ deux mille six cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue Anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KETVEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008, Relation GRE/2008/1081. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043549/231/154.

(080047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.892.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

R.IX S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 118258,

here represented by Mr. Pii KETVEL, private employee, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PEIF 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), originally incorporated under the laws of Luxembourg under the name of Industrial Securities Onnaing S.à r.l., a société à responsabilité limitée by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 736 dated 25 July 2005, which articles of association have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on this day, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- that the sole shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the subscribed corporate capital of the Company by an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE EUROS (EUR 1,828,225) to bring it from its present amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND FORTY THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (EUR 1,840,725) represented by Seventy-three Thousand Six Hundred and Twenty-nine (73,629) shares having a par value of Twenty-five Euros (EUR 25) each, to TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500), by the cancellation of seventy-three thousand one hundred and twenty-nine (73,129) shares with a par value of Twenty-five Euros (EUR 25) each, held by R. IX S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg ("the sole Shareholder");

2. Subsequent amendments of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of share capital;

3. Authorization to any lawyer of the law firm Wildgen Luxembourg to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

4. Miscellaneous.

- after that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to decrease the subscribed corporate capital by an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE EUROS (EUR 1,828,225) to bring it from its present amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED FORTY THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY FIVE EUROS (EUR 1,840,725) represented by Seventy-three Thousand Six Hundred and Twenty-nine (73,629) shares having a par value of Twenty-five Euros (EUR 25) each, to TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500), by the cancellation of seventy-three thousand one hundred and twenty-nine (73,129) shares with a par value of Twenty-five Euros (EUR 25) each and by repayment to the sole shareholder R.IX S.à r.l. prenamed, of the said amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE EUROS (EUR 1,828,225).

The repayment may only take place in accordance with article 69 of the Company Act 1915.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend Article 6, paragraph 1, of the article of association so as to reflect the above decrease of share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The subscribed corporate capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each".

### Third resolution

The sole shareholder decides to authorize any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to amend the share register of the Company as to reflect the above decrease of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

R.IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 118258,

dûment représentée par Monsieur Pii KETVEL, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- Elle est l'associé unique actuel de PEIF 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous la loi luxembourgeoise sous le nom de Industrial Securities Onnaing S.à.r.l., en vertu d'un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 736 du 25 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- L'associé unique déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital souscrit d'un montant de UN MILLION HUIT CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 1.828.225) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION HUIT CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 1.840.725) représentée par soixante-treize mille six cent vingt-neuf (73.629) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500), par annulation de soixante-treize mille cent vingt-neuf (73.129) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues par R.I.X S.à.r.l., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg ("associé unique");

2. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter la réduction de capital ci-dessous;

3. Autorisation à accorder à tout avocat de l'Etude Wildgen, Luxembourg de modifier le registre des parts sociales de la société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée.

4. Divers.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital souscrit d'un montant de UN MILLION HUIT CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 1.828.225) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION HUIT CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 1.840.725), représenté par soixante-treize mille six cents vingt-neuf (73.629) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500), par l'annulation de soixante-treize mille cent vingt-neuf (73.129) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Le remboursement ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de l'étude Wildgen, Luxembourg, à modifier le registre des parts sociales de la société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue Anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KETVEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008. Relation GRE/2008/1082. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043550/231/135.

(080047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Dupalux Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Dupalux S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 50.323.

Im Jahre zweitausendacht, am sechsten März.

Vor dem amtierenden Notar Léonie GRETHEN, im Amtswohnsitze zu Rambrouch.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der "DUPALUX S.A.", mit Sitz in Luxemburg, gegründet laut notarieller Urkunde vom 3. Februar 1995 aufgenommen durch Notar Marc ELTER mit damaligem Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 262 vom 25. Juni 1995. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 31. Dezember 1998, durch Notar Joseph ELVINGER, mit damaligem Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 237 vom 6. April 1999.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Peter Dirk LÜCKENS, wohnhaft in NL-2625 AL Delft, Griegstraat 167, geboren am 5. Dezember 1957 in 's-Gravenhage (Holland).

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Marc WINANDY, Privatbeamter, wohnend in Eschweiler.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Conny WANTZ, Privatbeamter, wohnend in Koetschette.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in DUPALUX HOLDING S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 der Satzung.

2) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

3) Abänderung der Dauer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 4 der Satzung.

4) Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

5) Vermerk der Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF in EURO.

6) Aufstockung des Gesellschaftskapitals um einen Betrages von EINTAUSEND FÜNFHUNDERTNEUNUNDSIEBENZIG EURO SECHSUNDACHTZIG CENTS (1.579,86 EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von EINHUNDERTFÜN-

FUNDACHTZIGTAUSEND NEUNHUNDERTZWANZIG EURO VIERZEHN CENTS (185.920,14 EUR) auf EINHUNDERTSIEBENUNDACHTZIGTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (187.500,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

- 7) Festsetzung des Nominalwertes.
- 8) Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
- 9) Kenntnisnahme der Kündigung der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars ohne Entlastung.
- 10) Widerrufung des vierten Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Albert PENNACCHIO ohne Entlastung.
- 11) Ernennung von drei neuen Verwaltungsratsmitgliedern und eines Kommissars.
- 12) Abänderung von Artikel 8 der Satzung betreffend die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre.
- 13) Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in DUPALUX HOLDING S.A. abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 1. (Absatz 1).** Unter der Bezeichnung DUPALUX HOLDING S.A. besteht eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2132 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Dauer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit festzusetzen.

Infolgedessen wird Artikel 1, letzter Absatz, wie folgt abgeändert:

**Art. 1. (letzter Absatz).** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abschaffung des Nominalwertes der bestehenden Aktien.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt die automatische Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro fest, so dass das Kapital nunmehr einen Betrag von EINHUNDERTFÜNFUNDACHTZIGTAUSEND NEUNHUNDERTZWANZIG EURO VIERZEHN CENTS (185.920,14 EUR) hat, eingeteilt in SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (750) Aktien ohne Nennwert.

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EINTAUSEND FÜNFHUNDERTNEUNUNDSIEBZIG EURO SECHSUNDACHTZIG CENTS (1.579,86 EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von EINHUNDERTFÜNFUNDACHTZIGTAUSEND NEUNHUNDERTZWANZIG EURO VIERZEHN CENTS (185.920,14 EUR) auf EINHUNDERTSIEBENUNDACHTZIGTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (187.500,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien, mittels Einzahlung in bar einer Summe von EINTAUSENDFÜNFHUNDERTNEUNUNDSIEBZIG EURO SECHSUNDACHTZIG CENTS (1.579,86 EUR).

Die Kapitalerhöhung wurde in bar getätigt wie den Notar nachgewiesen wurde.

#### *Siebenter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien auf ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (250,- EUR) festzusetzen.

#### *Achter Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERTSIEBENUNDACHTZIGTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (187.500.- EUR) eingeteilt in SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (750) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEIHUNDERT-FÜNFZIG EURO (250.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

#### *Neunter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Kündigung von drei Verwaltungsratsmitgliedern, der Herrn Jean BODONI, Guy KETTMANN und Guy BAUMANN, sowie des Kommissars Frau Isabelle AREND zur Kenntnis. Entlastung wird nicht erteilt.

#### *Zehnter Beschluss*

Die Generalversammlung widerruft das Mandat von Herrn Albert PENNACCHIO als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ohne Entlastung.

#### *Elfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst folgende Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- Herrn Peter Dirk LÜCKENS, wohnhaft in NL-2625 AL Delft, Griegstraat 167, geboren am 5. Dezember 1957 in 's-Gravenhage (Holland).

- Herrn Klaas Martinus BOGAART, wohnhaft in NL-1335 VT Almere, Vrije Zeestraat 4, geboren am 2. Mai 1957 in 's-Gravenhage (Holland).

- Herrn Urbain Gérard Arsène TERMOTE, wohnhaft in NL-2061 JB Bloemendaal, Rustenburgerweg 4, geboren am 19. März 1959 in Venray (Holland).

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

#### *Zwölfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zum Kommissar zu ernennen:

Fiduciaire SOCOFISC S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves (R.C. Luxemburg B 49.547).

Sein Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

#### *Dreizehnter Beschluss*

Die Generalversammlung genehmigt die Ernennung von Herrn Peter Dirk LÜCKENS, vorbenannt, zum administrateur délégué.

#### *Vierzehnter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre auf den ersten Freitag des Monats Juni zu verlegen.

Infolgedessen wird Artikel 8 der Satzung wie folgt abgeändert:

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Der unterzeichnete Notar hat die Kompartmenten auf die neuen Bestimmungen betreffend die Holdinggesellschaften hingewiesen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

#### *Versammlung des Verwaltungsrates*

Anschließend an die Außerordentliche Generalversammlung ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft DUPALUX Holding S.A. zusammengetreten, die Herrn Klaas Martinus BOGAART und Urbain Gérard Arsène TERMOTE hier vertreten durch Herrn Peter Dirk LÜCKENS, alle vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Delft (NL) an 29. Februar 2008.

Die Verwaltungsratsmitglieder beschließen einstimmig Herrn Peter Dirk LÜCKENS zum Administrateur-délégué zu ernennen welcher die Gesellschaft, gemäss Artikel 5.- der Statuten, hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Rambrouch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, haben diese mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lückens, Winandy, Wantz, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 10 mars 2008. Relation: RED/2008/271. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Rambrouch, den 19. März 2008.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2008043101/240/143.

(080046963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**EURX Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.617.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Changement du siège social de l'associé unique:

- EURX Properties S. C.A., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043826/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 137.299.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the third of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382, here represented by Ms Caroline Bader-Keller, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 22 February 2008 in New York, New York, USA.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04 (Luxembourg)" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand



Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company,

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Therefore, the shares in the Company have been subscribed by D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04, L.L.C., prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Louis Salkind, born on 3 December 1957 in New York, NY, USA with professional address at 120 W. 45th Street 39th Floor, Tower 45 New York, New York 10036, United States; and

- Mr. Alexander Wong, born on 26 April 1966 in Kansas, USA with professional address at 20400 Stevens Creek Boulevard, Suite 850, Cupertino, California 95014, United States.

2. The registered office of the Company is set at 3-5, Place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04, L.L.C., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Division of Corporations of Delaware, sous le numéro 2965382, dûment représenté par Caroline Bader-Keller, attorney at law, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04 (Luxembourg)» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou

de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'associé unique ou l'assemblée générale des associés sont seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04, L.L.C. représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr. Louis Salkind, né le 3 décembre 1957 à New York, NY, USA ayant pour adresse professionnelle le 120 W. 45th Street 39th Floor, Tower 45 New York, New York 10036, USA; et
  - Mr. Alexander Wong, né le 26 avril 1966 au Kansas, USA ayant pour adresse professionnelle le 20400 Stevens Creek Boulevard, Suite 850, Cupertino, California 95014, USA.
2. Le siège social de la Société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bader-Keller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, AC, le 10 mars 2008, LAC/2008/10198. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043178/5770/414.

(080046715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**Transmideast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 19.628.

---

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

*Le Conseil d'Administration*

Stefano DE MEO / Olivier CONRARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008043835/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06248. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**EURX Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.722.

---

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043833/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07460. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.142.300,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

---

In the year two thousand eight, on the eleventh of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:



WP International Holdings I LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, established and having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP Luxco II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 87.398 (the "Company"),

duly represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of four million forty-two thousand three hundred euros (EUR 4,042,300) represented by forty thousand four hundred twenty-three (40,423) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each, up to four million one hundred forty-two thousand three hundred euros (EUR 4,142,300) represented by forty-one thousand four hundred twenty-three (41,423) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each, to be paid by a contribution in cash of one hundred thousand euros (EUR 100,000) by the issue of one thousand (1,000) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four million one hundred forty-two thousand three hundred euros (EUR 4,142,300) represented by forty-one thousand four hundred twenty-three (41,423) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each, all fully paid-up and subscribed."

and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of four million forty-two thousand three hundred euros (EUR 4,042,300) represented by forty thousand four hundred twenty-three (40,423) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each, up to four million one hundred forty-two thousand three hundred euros (EUR 4,142,300) represented by forty-one thousand four hundred twenty-three (41,423) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each, by the issue of one thousand (1,000) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.

All the one thousand (1,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder WP International Holdings I LLC, L.P., represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four million one hundred forty-two thousand three hundred euros (EUR 4,142,300) represented by forty-one thousand four hundred twenty-three (41,423) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each, all fully paid-up and subscribed."

*Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 3,500,-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP International Holdings I LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

étant la seule associée de WP Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.398 (la "Société"),

ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration.

La prédite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quatre millions quarante-deux mille trois cents euros (EUR 4.042.300) représenté par quarante mille quatre cent vingt-trois (40.423) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre millions cent quarante-deux mille trois cents euros (EUR 4.142.300) représenté par quarante et un mille quatre cent vingt-trois (41.423) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de mille (1.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions cent quarante-deux mille trois cents euros (EUR 4.142.300) représenté par quarante et un mille quatre cent vingt-trois (41.423) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de quatre millions quarante-deux mille trois cents euros (EUR 4.042.300) représenté par quarante mille quatre cent vingt-trois (40.423) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre million cent quarante-deux mille trois cents euros (EUR 4.142.300) représenté par quarante et un mille quatre cent vingt-trois (41.423) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Toutes les mille (1.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique WP International Holdings I LLC, représentée comme il est dit, et libérées intégralement par le souscripteur par versement en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions cent quarante-deux mille trois cents euros (EUR 4.142.300) représenté par quarante et un mille quatre cent vingt-trois (41.423) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 3.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11477. — Reçu cinq cents euros (0,50% = 500.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008043110/242/120.

(080046470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.832.

---

Changement du siège social de l'associé unique:

- Pan European Finance Framework HRE S.à r.l. 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043823/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

---

L'an deux mil huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie à son siège social l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé BPVN (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite sous le numéro B 47.796 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée sous la dénomination initiale de BANCA POPOLARE DI VERONA INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 4 octobre 1994. La dénomination sociale et les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu en date du 21 mars 2007 par acte du notaire instrumentant soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.110 du 09 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pietro CODOGNATO PERISSINOTTO, président du conseil d'administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianfranco BARP, directeur général du Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Antonio VANGELISTI, administrateur du conseil d'administration, et Monsieur Lino TONOLLI, administrateur. Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle au siège de la Société.

Le bureau ainsi constitué constate que toutes les actions sont présentes respectivement représentées par des fondés de procuration spéciale, ce qui résulte d'une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau. Cette liste ainsi que les procurations spéciales restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président salue l'assistance et constate que tous les actionnaires se considèrent dûment convoqués et ont eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui est libellé comme suit:

1) Proposition de modifier l'article premier des statuts sociaux relativement au changement de la dénomination sociale de "Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A." en "BANCO POPOLARE LUXEMBOURG S.A.";

2) Divers

Monsieur le Président expose encore que ce changement de la dénomination sociale a été agréé au préalable par les autorités luxembourgeoises compétentes en cette matière, de sorte que rien ne s'oppose à ce que l'assemblée procède à la modification proposée. Il a ensuite mis la proposition au vote et les actionnaires respectivement les fondés de pouvoirs spéciaux des actionnaires représentés ont adopté à l'unanimité des voix la résolution qui suit:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société pour lui donner la teneur suivante: "BANCO POPOLARE LUXEMBOURG S.A."

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup>, alinéas 1<sup>er</sup> et 2 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéas 1<sup>er</sup> et 2.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "BANCO POPOLARE LUXEMBOURG S.A."

La Société fait partie du groupe bancaire BANCO POPOLARE contrôlé par la "société coopérative italienne BANCO POPOLARE SOC.COOP. avec siège social à Vérone (Italie), 2, Piazza Nogara."

Les autres dispositions de cet article restent inchangées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Codognato, G. Barp, A. Vangelisti, L. Tonolli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, LAC/2008/9541. — Reçu douze euros Eur 12.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043502/5770/56.

(080047390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Apollo Feeder Golf (US), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.259.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo European Real Estate Fund II, L.P., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA, duly represented by Caroline Bader-Keller, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 January 2008;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Apollo Feeder Golf (US)" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

#### *Subscription - payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Apollo European Real Estate Fund II, L.P., prenamed and represented as stated above: 500 shares in registered form with a par value of EUR 25,- each;

Total: 500 shares with a par value of EUR 25,- each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately 1,800.- Euros.

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Ian Gear, manager, born on 25 December 1974 in Chelmsford, UK, residing at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.
- Mr. John Ruane, manager, born on 9 August 1978 in Dublin, Ireland, residing at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.
- Ms. Anne Delord, Manager, born on 22 February 1974 in Paris, France, residing at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Ms. Priscille Fourneaux, manager, born on 4 May 1969 in Haine-Saint-Paul, Belgium, residing at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième du mois de janvier,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo European Real Estate Fund II, L.P., une société constituée sous les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Caroline Bader-Keller, attorney at law, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2008.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Apollo Feeder Golf (US)" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions

du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;

(ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

(iii) L'associé unique ou l'assemblée générale des associés sont seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - paiement*

Ces faits exposés, Apollo European Real Estate Fund II, L.P. représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800.- Euros

### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Ian Gear, gérant, né le 25 décembre 1974 à Chelmsford, UK, résidant à 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.
- Mr. John Ruane, gérant, né le 9 août 1978 à Dublin, Irlande, résidant à 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.
- Mme. Anne Delord, gérant, née le 22 février 1974 à Paris, France, résidant à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Mme Priscille Fourneaux, gérant, née le 4 mai 1969 à Haine-Saint-Paul, Belgique, résidant à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BADER-KELLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4514. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (62,50.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042925/211/414.

(080046027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.156.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008043335/2266/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**Apollo Feeder Golf (EU), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.258.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Two Manhattanville Road, Purchase, New York 10577, USA duly represented by Caroline Bader-Keller, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 January 2008;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Apollo Feeder Golf (EU)" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription-Payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., prenamed and represented as stated above: 500 shares in registered form with a par value of EUR 25,- each;

Total: 500 shares with a par value of EUR 25,- each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately 1,800.- Euros.

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Ian Gear, manager, born on 25 December 1974 in Chelmsford, UK, residing at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.

- Mr. John Ruane, manager, born on 9 August 1978 in Dublin, Ireland, residing at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.

- Ms. Anne Delord, Manager, born on 22 February 1974 in Paris, France, residing at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Ms. Priscille Fourneaux, manager, born on 4 May 1969 in Haine-Saint-Paul, Belgium, residing at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième du mois de janvier,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., une société constituée sous la forme d'un limited partnership, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social au Two Manhattanville Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Caroline Bader-Keller, attorney at law, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2008.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Apollo Feeder Golf (EU)" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des

gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gestion prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;

(ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

(iii) L'associé unique ou l'assemblée générale des associés sont seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P. représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800.- Euros.

### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr. Ian Gear, gérant, né le 25 décembre 1974 à Chelmsford, UK, résidant à 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.
  - Mr. John Ruane, gérant, né le 9 août 1978 à Dublin, Irlande, résidant à 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London.
  - Mme. Anne Delord, gérant, née le 22 février 1974 à Paris, France, résidant à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
  - Mme Priscille Fourneaux, gérant, née le 4 mai 1969 à Haine-Saint-Paul, Belgique, résidant à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est fixé au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BADER-KELLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4515. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (62,50.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042922/211/418.

(080046015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**EURX Gerrards Cross Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.951.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043830/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Actalis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.969.

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Fanny LECOMTE, gérante de société, née à Clavier (Belgique), le 21 juin 1943, demeurant à F-97110 Abymes, 31, Les Carbets, Raizet Sud.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "ACTALIS S.à.r.l." (numéro d'identité 2003 24 15 653), avec siège social à L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.969, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1113 du 25 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 2 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 1213 du 26 novembre 2004,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*I.- Cession de parts sociales*

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 30 novembre 2003, Madame Mireille RASSEL, retraitée, née à Luxembourg, le 13 septembre 1938, demeurant à L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven, a cédé sous les garanties de droit à Madame Fanny LECOMTE, préqualifiée, ce acceptant, les vingt-deux (22) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "ACTALIS S.à.r.l.".

La cessionnaire s'est trouvée subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 30 novembre 2003. La cessionnaire a participé aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

La prédite cession de parts sociales, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Madame Fanny LECOMTE, préqualifiée, déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Suite à la prédite cession, les parts sociales appartiennent pour la totalité à Madame Fanny LECOMTE, préqualifiée.

*II.- Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite Madame Fanny LECOMTE, seule associée de la société "ACTALIS S.à.r.l.", a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de tenir compte de la cession de parts qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune."

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven, à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Suite à ce transfert de siège, la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Pétange."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LECOMTE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2008. Relation: CAP/2008/707. — Reçu douze euros (12.-).

*Le Receveur ff. (signé):* ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008043116/236/55.

(080046873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**LSF Ichigaya Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.625,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.801.

In the year two thousand and eight, on 20 February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 February 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Ichigaya Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden dated 5 February 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and that has not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 by an amount of EUR 3,125 to an amount of EUR 15,625 by the issuance of 25 new shares with a par value of EUR 125 each and to pay a share premium of EUR 74.09; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 3,125 (three thousand one hundred and twenty-five euro) to an

amount of EUR 15,625 (fifteen thousand six hundred and twenty-five euro) by the issuance of 25 (twenty-five) new shares with a par value of EUR 125 each and to pay a share premium of EUR 74,09 (seventy-four euro and nine cent).

All the 25 (twenty-five) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR 3,199.09 (three thousand one hundred and ninety-nine euro and nine cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,625 (fifteen thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le février 2008,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Ichigaya Investments S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, non encore immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, selon acte de Maître Joëlle Baden du 5 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 à conséquence d'un montant de EUR 3.125 à un montant de EUR 15,625 par voie d'émission de 25 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 74.09 et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 3.125 (trois mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 25 (vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 74.09 (soixante-quatorze euros et neuf cents).

L'ensemble des 25 (vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à.r.l., de sorte que la somme de EUR

3.199,09 (trois mille quatre-vingt-dix neuf euros et neuf cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR,15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, LAC/2008/9025. — Reçu seize euros

Eur 0,5% = 16.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043551/5770/111.

(080047353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Meloc Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.412.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés qui s'est tenue le 11 février 2008*

L'associé décide de révoquer Dr Charles Leonidas PANAYIDES de son mandat de gérant, et de nommer en remplacement comme nouveau gérant, Monsieur Ali SHERWANI, résidant 99, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange pour une durée indéterminée.

Monsieur Ali SHERWANI pourra engager la société conjointement avec un autre gérant.

Pour copie conforme

Nasir ABID / G. GLESENER

Référence de publication: 2008043768/1128/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Resort & Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.127.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 540 du 19 mai 2003; modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 168 du 24 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043973/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06583. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Diamond Air, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.581.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mai 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1156 du 5 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIAMOND AIR

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043965/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06596. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**CEODEUX LPG Valves Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.594.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043329/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06430. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

---

**Metagest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.256.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 1994, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 289 de 1994, modification des statuts le 15 novembre 2001 par acte sous seing privé, documentant la conversion du capital social en euros, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 754 du 17 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METAGEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043977/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06619. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---